

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 26 février, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.**

**Présents :** ARNAUD S. ; BETTON JC. ; BRESSON C. ; CAU J. ; COUMANS MF. ; DUMENIL D. ; MAURY C. ; PAIS E. ; PEYRIERE L. ; SIMAO F ; VAUDOIS E.

**Secrétaire de séance :** E VAUDOIS

**Le conseil municipal s'est réuni à 19h.**

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du conseil du 22/01/18
3. SCoT du Pic St Loup
4. Demande subvention fonds de concours :
  - a. cheminement doux
  - b. matériel numérique
5. Ressources humaines : Convention médecine préventive
6. Débroussaillage : choix entreprise
- ~~7. Urbanisme~~
8. Travaux et voirie
9. Animation :
  - a. Organisation inauguration Domaine
  - b. Apéritif des nouveaux arrivants
10. Questions diverses

**1. Approbation de l'ordre du jour**

Madame la Maire présente l'ordre du jour ci-dessus, elle propose de supprimer le point urbanisme qui est sans objet à ce jour, en accord avec Monsieur Cau. Le conseil approuve cette suppression et valide l'ordre du jour à l'unanimité.

**2. Approbation compte-rendu du conseil du 22 janvier 2018**

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu de la séance du 22 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

**3. SCoT du Pic St Loup**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal le bilan de la concertation mise en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT Pic Saint-Loup Haute Vallée de l'Hérault. Elle précise que le Conseil de Communauté a arrêté le projet de SCoT Pic Saint-Loup conformément aux documents annexés.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au projet du SCoT Pic Saint-Loup.

#### **4. Demande subvention fonds de concours**

##### **a. cheminement doux :**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de créer un trottoir pour les usagers du nouveau quartier des Campets. Elle indique que le montant des travaux s'élève à 10 539.00€ HT. Elle précise que cet aménagement est éligible au fonds de concours de la CCGPSL « aménagement circulation douce ».

Le Conseil, à l'unanimité des présents, autorise madame la Maire à solliciter auprès de la CCGPSL un fonds de concours aussi élevé que possible.

##### **b. matériel numérique :**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'acquérir du matériel évènementiel : ordinateur portable, vidéo projecteur pour les nombreuses manifestations des associations. Elle indique que le coût de ce matériel s'élève à 4 450,17 € HT. Elle souligne que ces achats sont éligibles au fonds de concours « matériel évènementiel » de la CCGPSL.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, autorise madame la Maire à solliciter auprès de la CCGPSL un fonds de concours aussi élevé que possible.

#### **5. Ressources humaines : Convention médecine préventive**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le CDG 34 a mis en place une facturation à l'acte, à savoir 65 € pour une visite médicale de 20 min, 40 € le rendez-vous infirmier de 20 minutes et 65€ par tranche de 20 min concernant les actions en milieu du travail. Au terme d'une année d'expérience, plusieurs communes adhérentes ont interpellé le CDG 34 sur le coût engendré selon la complexité des situations.

Ainsi, par délibération n°2017-D-024, les membres du Conseil d'administration du CDG 34 ont décidé de créer une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle médecine préventive égale à 0.21% de la masse salariale et de mettre en place un tarif par visite d'un montant de 55 €.

Cette mesure aura un coût de 459.85 € pour la partie cotisation, à laquelle il faudra rajouter un coût de 55 € par visite périodique annuelle.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition et autorise madame la Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

#### **6. Débroussaillage : choix entreprise**

Dans le cadre des actions menées par la commune pour prévenir les incendies, il sera poursuivi en 2018 les travaux de débroussaillage entamés l'année dernière. Cette année la coupure verte sera étendue du côté ouest de la commune sur une bande de 50 m derrière la bande débroussaillée par les particuliers. En ce qui concerne les OLD, la commune procédera également au débroussaillage 5 m de part et d'autre du chemin de St Germain et de 50 à 100 m depuis les habitations actuelles jusqu'au nouveau cimetière. Trois devis sont proposés au conseil pour ces travaux. Après en avoir débattu, le conseil retient le devis de la société SERPE qui est le moins

disant pour un montant de 11 746 € HT soit 14 095,20 € TTC. Le montant correspondant à ce devis sera inscrit au budget 2018.

## **7. Travaux de voirie en cours**

La pose du goudron est effectuée à Favas devant le lotissement « Le Domaine des Closades ». Au lotissement des Campets celle-ci sera faite la semaine prochaine. La Commission de Sécurité doit passer au Domaine le 5 mars 2018.

## **8. Animation :**

### **a. Organisation inauguration Domaine**

**Samedi 10 mars** : accueil du public et des officiels à 11 heures. Visite des lieux : Jardin, Médiathèque et Chai.

12h : dans le Chai, interprétation du Se Canto et Coupo Santo par la Chorale « Les Garrigues » et les enfants de l'école. Discours du maire et des officiels.

13h : verre de l'amitié.

14 h30 : jeux vidéo, jeux de société (Charles et les deux jeunes en service civique)

Portes ouvertes du Domaine de 11h jusqu'à 16h30.

Le service de prêt des livres, CD et DVD fonctionnera ce jour- là de 14h30 à 16h30.

### **b. Apéritif des nouveaux arrivants**

**Jedi 15 Mars** : apéritif des nouveaux arrivants et des nouveaux bébés. Lancement de la Charte de Ruralité par le Sénateur de l'Hérault Henri Cabanel.

## **9. Questions diverses**

**Montée en débit internet**. Date annoncée par Orange pour la fin des opérations : 9 mai 2018. Dès que la montée en débit sera effective, il faudra appeler les opérateurs pour demander des propositions. A partir du 9 mai, il faudra compter 15 jours pour établir les connexions.

**Estive**. Luc, le berger de Saint-Bauzille doit partir 6 mois en estive. Le lundi de Pentecôte il propose de faire faire des pompons par les enfants de l'école pour décorer ses brebis avant son départ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.